

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1430528S

Direction déléguée des systèmes d'information.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical du Centre.

Direction régionale du service médical des Pays de la Loire.

Le directeur général, M. Frédéric van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse et décide d'abroger quatre délégations de signature dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

DIRECTION OPÉRATIONS INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES (DOIT)

M. Pascal TENAUD

Décision du 1^{er} juin 2014

La délégation de signature accordée à M. Pascal TENAUD par décision du 4 juillet 2011 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Loïc TOURLOURAT

Décision du 1^{er} juin 2014

Délégation de signature est accordée à M. Loïc TOURLOURAT, responsable de la direction opérations informatiques et technologiques, DDSI/DOIT, pour signer:

- la correspondance courante de la direction opérations informatiques et technologiques;
- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

DÉPARTEMENT JURIDIQUE (DJ)

Mme Catherine KERMARC

Décision du 2 juin 2014

La délégation de signature accordée à Mme Catherine KERMARC par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Véronika LEVENDOF

Décision du 2 juin 2014

Délégation de signature est accordée à Mme Véronika LEVENDOF, responsable du département juridique, SG, pour signer :

- la correspondance courante du département juridique, à l'exception de tout document de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les conventions d'honoraires ou les bons de commande avec les avocats ;
- les conclusions et mémoires devant toutes les juridictions.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (DGMET)

DÉPARTEMENT DES ACHATS (DDA)

M. Michel PRIGENT

Décision du 1^{er} mai 2014

La délégation de signature accordée à M. Michel PRIGENT par décision du 1^{er} mars 2012 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (DRHEP)

Mme Eve BENDER

Décision du 30 avril 2014

La délégation de signature accordée à Mme Eve BENDER par décision du 1^{er} février 2013 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Sandrine BATTUT

Décision du 1^{er} mai 2014

Délégation de signature est accordée à Mme Sandrine BATTUT, adjointe au directeur des ressources humaines de l'établissement public, SG, pour signer :

- tout document en lien avec la gestion administrative du personnel ;
- les notifications des arrêtés ministériels et des décisions du directeur général concernant tous actes de gestion (recrutements, avancements, congés sans solde, etc.) ;
- les décisions de recrutement ou de nomination interne et les contrats qui en découlent de la grille des employés et cadres et jusqu'au niveau VIII inclus des informaticiens ;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées ;
- les décisions relatives au parcours professionnel et à la gestion des carrières des agents relevant de la grille des employés et cadres et des agents jusqu'au niveau VIII inclus de la grille des informaticiens ;

- les contrats des intérimaires;
- les lettres de transmission aux ministères de tutelle des documents relatifs à la gestion du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines de l'établissement public, délégation de signature est accordée à Mme Sandrine BATTUT, son adjointe, pour signer :

- la correspondance courante de la direction des ressources humaines de l'établissement public, à l'exclusion de toute décision de principe;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagevements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, émis par la direction des ressources humaines de l'établissement public;
- les bons de commande issus des marchés passés par la DRHEP.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DÉPARTEMENT RECRUTEMENT, CARRIÈRE ET FORMATION (DRCF)

Mme Sandrine NEVEU

Décision du 1^{er} mai 2014

Délégation de signature est accordée à Mme Sandrine NEVEU, responsable du département recrutement, carrière et formation, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante du département recrutement, carrière et formation;
- les décisions de recrutement ou de nomination interne et les contrats qui en découlent relevant de la grille administrative des employés et cadres et jusqu'au niveau VIII inclus de la grille des informaticiens;
- les avenants aux contrats de travail modifiant la durée du temps de travail concernant les catégories d'agents susvisées;
- les contrats des intérimaires;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées;
- les notifications d'affectation;
- les certificats de travail;
- les conventions de stage et les décisions liées à leur rémunération;
- les lettres de transmission aux ministères de tutelle des documents relatifs à la gestion du personnel;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département;
- les courriers adressés aux acteurs de la formation professionnelle (prestataires de formation, UNIFORMATION, UCANSS);
- les bons de commande issus des marchés passés pour le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DU CENTRE

Mme le docteur Nadine AGOSTI

Décision du 3 juin 2014

Délégation est donnée à Mme le docteur Nadine AGOSTI, médecin conseil régional de la direction régionale du service médical du Centre, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les

engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DES PAYS DE LA LOIRE

M. le docteur François Xavier DANGUY DES DESERTS

Décision du 24 juin 2014

Délégation est donnée à M. le docteur François Xavier DANGUY DES DESERTS, médecin conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical des Pays de la Loire, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.